Image not found or type unknown

Problème caution Urssaf ...

Par **elkamic**, le **04/07/2014** à **10:56**

Bonjour à tous,

J'écris pour avoir des conseils et peut être des retours d'expériences similaires à la mienne...

J'avais repris une société en 2010 et après de grandes difficultés j'ai cassé la vente et ai donc repris mon role d'employé...
Sauf que je me suis toujours impliqué grandement car le deal avec le patron (qui était l'ancien et maintenant est redevenu le nouveau), était que je reprenne l'affaire quand tout irait mieux.
La boite ayant des problèmes avec l'urssaf, j'ai décidé en février de cette année alors que j'étais juste employé (avec 50% des parts mais pas inscrit sur le KBIS), de me porter caution pour une valeur de 110 000€...

Les choses ont fait aujourd'hui que je me suis rendu compte que le patron actuel me prend réellement pour un imbécil et cherche à me mettre des batons dans les roues... En fait, je me rends compte que jamais il ne redonnera l'affaire car il profite aisément de la société...
Je souhaite partir de la société mais il refuse de récupérer cette caution.
Je me retrouve alors coincé car si je pars, je ne suis même pas sur qu'il fera en sorte de régler la dette car il sait que je suis cautionnaire, et j'ai même peur qu'il fasse en sorte que la société coule mais qu'avant ça il se prenne un maximum d'argent...
Il m'a délibérément traité comme un moins que rien alors que je me tue au travail, pendant que lui sirote des cocktails...

Savez vous s'il est possible de faire annuler ce genre de caution?

Je vous remercie d'avance pour vos retours.

Merci beaucoup

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés